

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET RÉSUMÉ

RÈGLEMENT 579-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE lors d'une séance tenue le 8 février 2011 le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement 579-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme. »

QUE par sa résolution portant le numéro CA 11-03-09-16 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué que le règlement numéro 579-1 était conforme au schéma d'aménagement;

QUE ce règlement n'était pas soumis à la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter;

QUE la MRC a délivré pour ce règlement, en date du 11 mars 2011 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro IP 2011-01

QUE ce règlement peut être consulté au service du greffe, ayant ses bureaux à l'hôtel de ville, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, le lundi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h 30 du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h.

QUE ce règlement est entré en vigueur le 8 février 2011.

RÉSUMÉ

La Ville de L'Île-Perrot désire modifier l'aire d'affectation commerciale C5 située sur le boulevard Don-Quichotte entre les rues de Provence et des Rosiers en une aire résidentielle de haute densité H3 et modifier l'aire d'affectation résidentielle de faible densité H1 située du côté « est » de la 34^e avenue en une aire résidentielle de haute densité H3.

L'Île-Perrot, le 17 mars 2011

Lucie Coallier, OMA
Greffière